



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SUNNY CONVERTIBLES

FCP - Code ISIN part I FR0011365667

Société de Gestion : SUNNY Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP est classé dans la catégorie des OPCVM diversifié.
- Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des OPC.
- L'objectif de gestion de SUNNY CONVERTIBLES (le FCP) est de rechercher une valorisation des actifs sur un horizon d'investissement moyen terme de 3 ans minimum. Le FCP met en œuvre une stratégie de gestion de portefeuille diversifiée de valeurs mobilières et autres instruments financiers, consistant notamment à sélectionner et investir à moyen terme dans des titres de créance, dont titres donnant accès au capital : principalement obligations convertibles, échangeables, synthétiques, remboursables en actions de sociétés cotées et titres assimilés.
- Le FCP est géré de manière discrétionnaire et active grâce à une optimisation du couple rendement-risque.
- Le FCP sera investi, avec un minimum de 60% de l'actif net, en obligations convertibles ou non, échangeables, synthétiques, remboursables en actions de sociétés cotées et titres assimilés de tous types d'émetteur, de préférence émises par des sociétés européennes, sans contrainte de rating (émetteur, émission). L'exposition sur le marché des taux pourra être comprise entre 0% et 200% de l'actif net en fonction des stratégies de couverture ou d'exposition mises en œuvre selon les conditions de marché. La sensibilité taux du FCP est comprise entre -3 et +8.
- Le FCP pourra être investi en actions dans la limite de 30% de son actif net, et exposé jusqu'à 100% par les obligations convertibles et titres assimilés. Les actions issues de la conversion d'obligations pourront être détenues pendant neuf mois au plus après conversion. L'investissement en actions ne subira aucune contrainte de taille de capitalisation, de secteur, de zones géographiques. L'exposition sur les marchés actions pourra être comprise entre 0 et une fois l'actif net en fonction des stratégies de couverture ou d'exposition mises en œuvre selon les conditions de marché.
- Le fonds pourra être exposé éventuellement aux pays émergents.
- L'exposition au risque de change est limitée à 40% de l'actif net.
- Pour la réalisation de son objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net, en intervenant sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré, à des fins de couverture ou d'exposition aux risques marchés d'actions, de taux et de change.
- Indicateur de référence : indice Exane Convertible Index Euro (ECI Euro) coupons réinvestis.
- La part I de l'OPCVM capitalise ses revenus.
- Valeur liquidative publiée quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.
- La durée de placement recommandée est de 3 ans au moins.

PROFIL DE RISQUES ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM a un niveau de risque de 4 compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé le fonds, notamment l'exposition aux produits de taux y compris les titres de créance à caractère spéculatif et de manière limitée l'exposition aux marchés actions.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit
 Le FCP peut être investi en titres de créance privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie :
 Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact des instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, ou négociés de gré à gré : la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie), et dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants*	1.45% TTC de l'Actif Net
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'indicateur de référence. Aucune commission n'a été prélevée pour l'exercice clos au 31/12/2016.

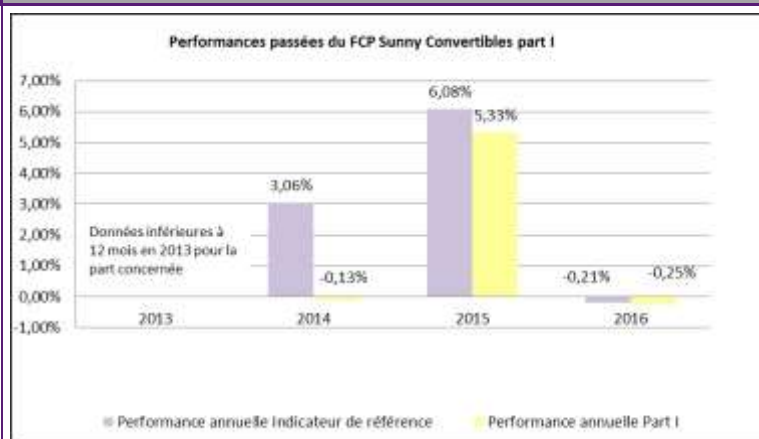
Les frais courants ne comprennent pas :

- ✦ les commissions de surperformance,
- ✦ les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2016, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.sunny-am.com.

PERFORMANCES PASSES



Indicateur de référence : indice Exane Convertible Index Euro (ECI Euro) coupons réinvestis.

Ticker Bloomberg : EZCIEZCI

Date de création : 18 /01/2013

Devise : euro

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ✦ Dépositaire : SOCIETE GENERALE, Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 PARIS.
- ✦ Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques, la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT, Service Commercial, 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine ou en téléphonant au siège de la société au 01 80 27 18 60 ou par mail à contact@sunny-am.com.
- ✦ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunny-am.com.
- ✦ Fiscalité
 - a) Au niveau du FCP : l'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés, les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.
 - b) Au niveau des porteurs : le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.
Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

La responsabilité de SUNNY Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SUNNY Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et jour au 17/03/2017.